



Etaient présents : Mmes AUZILLON, BARRIER, GONCALVES , PEREIRA OLIVEIRA, ARTUS, PEREIRA, et Mrs AYRAL, FOURNIER, PASCAL, LARGERON, PAPARIC et PAPPALARDO,

Etaient représentés : Mr LAUDOUZE donne pouvoir à Mme AUZILLON. Mr CHAMPOUX donne pouvoir à Mr AYRAL

Etait absente : Mme VERGNOL

Secrétaire de séance : Mme BARRIER

Ordre du jour

- Travaux et achat matériel
- Marchés publics : modification des seuils
- Programme FIC 2016-2018
- EPF/SMAF : nouvelles adhésions
- Riom Communauté : Rapport d'observations par la Chambre Régionale des Comptes d'Auvergne
- Rapport d'activités et de gestion : SIEG 63
- Fourrière animale : nouvelle convention
- Questions diverses

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance municipale du 30 novembre 2015.

Travaux et achat matériel

Nouvelle cantine : la mise en service a eu lieu le jeudi 21 janvier 2016. Quelques petits travaux de finitions en électricité, menuiserie restent à faire. Une « porte ouverte » sera prévue pour l'ensemble des administrés.

Branchement eau potable zone des Gardelles : Riom Communauté envisage des travaux de réfection de voirie, Rue des Gardelles et ce, en trois tranches. Mais une expertise des réseaux a permis de diagnostiquer l'état des branchements défectueux de cette voirie communale d'intérêt communautaire. La remise en état de ceux-ci est à la charge de la commune. Coût estimé : 30 000 € HT pour la première tranche envisagée dès le premier semestre 2016. Pour cette opération, une consultation de maîtrise d'œuvre sera lancée.

Le conseil approuve le lancement de cette consultation.

Achats divers matériel :

- Pour le service comptable, il faut remplacer l'imprimante qui n'est plus compatible avec le nouvel ordinateur.
- Dans la nouvelle cantine, les employés ont besoin de vestiaires.
- Complément de tenues de travail pour certains employés.

Le conseil autorise ces achats.

Marchés publics : modification des seuils

Le seuil minimum de mise en concurrence passe de :

- 209 000 € pour les fournitures et services
- 5 225 000 € pour les marchés de travaux

Approbation à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

Fonds d'intervention communal 2016-2018

Pour notre commune, le montant maximum de dépense subventionnable 2016-2018 est de 450 000 € dont 146 994 € dédiés à la voirie, avec introduction d'un coefficient départemental de solidarité pour les communes, ce qui permettra de moduler les subventions en soutenant plus particulièrement celles qui en ont le plus besoin.

Pour Malauzat, il est de 0.72. Le taux d'aide passe ainsi de 25 % à 18%.

Inscription des travaux à ce programme FIC 2016-2018 :

Bâtiments = l'acoustique de la SP de Malauzat

Voirie = les chemins des Verguières et la Ronzière.

Le conseil donne un avis favorable.

EPF/SMAF : nouvelles adhésions

Monsieur le Maire expose que Verneugheol (63), Chamalieres sur Loire (42), Bonneval (43), Le Breuil (03), Jaligny sur Besbre (03), Saint Flour (15) et la communauté de communes du Livradois Porte d'Auvergne (63), ont demandé leur adhésion à l'EPF SMAF. L'assemblée générale de l'EPF du 07 décembre 2015 a donné un avis favorable à ces demandes d'adhésion. En tant que membres de l'EPF/SMAF nous devons ratifier ces demandes d'adhésions.

Les membres du conseil donnent leur accord.

CRC Auvergne : gestion de Riom Communauté / Exercices 2009 à 2013

Observations de la Chambre Régionale des Comptes :

- L'élaboration budgétaire doit être améliorée notamment en ce qui concerne les prévisions de crédits et les attributions de subventions et de participations du budget principal aux budgets annexes.
- Les charges de gestion augmentent plus vite que les produits et une capacité d'autofinancement qui s'amenuise. Effort de désendettement souligné.
- Mutualisation des personnels et de services n'apparaît pas satisfaisant tant en termes financiers que d'efficacité opérationnelle et de gestion. Une révision globale est demandée.
- Préconisation : maîtriser des charges de personnels grâce à une organisation optimale des services et à une meilleure mutualisation des moyens entre la communauté de communes et les communes membres.

Recommandations : régulariser la durée du temps de travail du personnel.

Améliorer les procédures de passation des marchés publics, sous l'angle de la performance économique, en définissant mieux les besoins.

Rapport d'activité et de gestion : SIEG

Le conseil prend acte du rapport d'activités de gestion 2015 mis à disposition au secrétariat de mairie.

Fourrière animale : nouvelle convention 2017-2020

Nouvelle convention pour quatre ans (au lieu de deux ans). La ville de Clermont-Ferrand reste coordinatrice de ce groupement de commande Fourrière animale. Tarif prévisionnel : 0,80 € par habitant

A l'unanimité, le conseil approuve la signature de cette nouvelle convention.

Questions diverses

- Mr le Maire informe que la réflexion sur la nouvelle fusion des trois communautés (voir réunion municipale du 30-11-2015 sur le schéma départemental de la coopération intercommunale) a commencé. Riom Communauté, Volvic Sources et Volcans et Limagne d'Ennezat se sont rencontrés afin de mettre en place une méthodologie : création d'un comité de pilotage composé des bureaux communautaires, création d'un comité restreint composé des trois présidents + trois élus par communauté + les DGS encore en poste et enfin création de groupes de travail composé d'élus + les directeurs.
- Mr le Maire informe de la demande de l'équipe enseignante pour une nouvelle organisation des TAP : regroupement des 3 heures de TAP (temps d'activités périscolaires) en un seul après-midi.
- Danielle AUZILLON porte-parole de Jean-Louis LAUDOUZE absent ce soir : « Est ce que les nids de poules du Chemin des Verguières peuvent être résorbés avec de l'enrobé à froid ? Réponse de Gilles PASCAL : Non ce n'est pas la période pour le faire et ensuite des travaux de réfection de voiries sont prévus en 2016 (voir question FIC ci-dessus). Mais si ces travaux devaient prendre du retard, le comblement de ces excavations serait réalisé.
- Danielle AUZILLON toujours porte-parole de Jean-Louis LAUDOUZE : Madame SAUNIER est en colère, toujours au sujet de l'accès côté Pâtural. José FOURNIER informe que suite à ses remarques lors du dernier conseil, un « chemin d'accès » (sur partie communale) a été réalisé pour le passage des voitures. Quant au droit de passage situé après la parcelle communale, Mr le Maire et Gilles PASCAL rappellent que seuls les propriétaires riverains doivent l'entretenir et non la commune *seule!*

Fin de séance à 20 h 45.

Le Maire de MALAUZAT

Jean-Paul AYRAL

